

Initiatives ministérielles

abordable à de nombreux électeurs de la circonscription d'Ottawa-Sud et de toutes les régions du Canada.

Avant le dépôt du dernier budget, le 17 décembre 1991, le ministre d'État à l'Habitation a déclaré que les coopératives d'habitation présentaient tellement d'avantages qu'un budget de 6,1 millions de dollars devait être prévu à ce titre, en 1992. Les fonds prévus à ce titre ont été sommairement réduits dans le budget.

Il faut maintenir ce programme utile à tous les Canadiens.

[Français]

LA VIOLENCE

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Madame la Présidente, j'ai une pétition, signée par des parents et grands-parents de mon comté de Carleton—Gloucester. Ils demandent que la mise en marché et la vente du jeu *Serial killers board game, 1st edition* soient interdits au Canada. Il s'agit d'une housse mortuaire, où l'on voit 25 bébés et quatre figurines de meurtriers, et l'objet du jeu est de commettre des meurtres. Il est évident que ce jeu est suggestif pour les jeunes qui se laissent facilement impressionner. Le jeu, comme vous le savez, madame la Présidente, consiste, par exemple, à arracher la tête d'un bébé. Cela fait partie du jeu.

Donc je demande que le ministre se penche sur ce dossier et interdise la vente de ce jeu au Canada.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Madame la Présidente, je demande que toutes les questions soient réservées.

Mme le vice-président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-69, Loi modifiant le Code criminel (sécurité aérienne et maritime), dont un comité législatif a fait rapport sans propositions d'amendement.

L'hon. Monique Vézina (au nom du ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)) propose: Que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

Mme Vézina (au nom du ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, je veux dire quelques mots à l'occasion du débat en troisième lecture sur ce projet de loi.

Le comité législatif a fait rapport à la Chambre de ce projet de loi sans propositions d'amendement, juste avant le congé estival. C'est une mesure législative importante. À mon avis, les événements d'hier montrent à quel point il est important pour le Canada de prendre des dispositions législatives et de conclure des ententes avec d'autres pays qui partagent ses idées, afin d'essayer d'enrayer le terrorisme, là où il existe.

Lorsque ce projet de loi aura franchi l'étape de la troisième lecture, qu'il aura été adopté à l'autre endroit et qu'il aura reçu la sanction royale, le Canada sera en mesure de mettre en oeuvre trois ententes internationales dont il a facilité l'établissement. Ces ententes sont: le Protocole pour la répression des actes illicites de violence dans les aéroports servant à l'aviation civile internationale; la Convention pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de la navigation maritime; et le Protocole pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité des plates-formes fixées sur le plateau continental. Une fois que les modifications nécessaires auront été apportées au Code criminel, ce que prévoit le projet de loi, nous pourrons mettre en oeuvre ces ententes internationales.